

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 9 OCTOBRE 1797.

D'Udine, le 24 Septembre.

Nous sommes toujours dans l'incertitude. Le général françois Clark doit partir d'ici le 26 ou le 27 pour se rendre à Paris. M. le comte de Meerfeldt est attendu d'un moment à l'autre de Vienne.

Les Autrichiens possédés de l'autre côté de l'Isongo, sont occupés à abattre les arbres & tout ce qui pourroit gêner la vue, à commencer du pont qu'ils ont établi sur cette rivière; plus de 4000 hommes sont occupés à ces travaux.

Les ouvrages extérieurs de Palma vont être encore augmentés; trois villages qui se trouvent dans la circonférence de la nouvelle ligne tracée à cet effet, seront, dit-on, rasés.

L'on assure que l'armistice a été prolongé de nouveau hier pour vingt jours.

De Venise, le 27 Septembre.

L'incertitude où nous continuons d'être sur notre sort futur, nous fait d'autant plus vivement désirer d'apprendre bientôt l'issue des négociations d'Udine. Le général Sanfermo, envoyé à Paris par notre gouvernement, est chargé de faire l'impossible pour engager le Directoire à maintenir l'existence de la république Vénitienne, et à la remettre en possession de l'Istrie et de la Dalmatie. Cet envoyé a présenté à ce sujet un mémoire très étendu, qui vient d'être rendu public; l'on s'efforce de prouver dans ce mémoire, que la nouvelle République Cisalpine ne peut être consolidée, si l'Autriche reste en possession des deux provinces susdites, qui contiennent une population de plus de 500 mille âmes, indépendamment des avantages immenses qui résultent de leur position. L'ambassadeur Turc à Paris étaye, dit-on, fortement les démarches du général Sanfermo.

Notre situation intérieure est toujours des plus tristes. Nous sommes sur le point de manquer absolument des comestibles de première

nécessité. Cependant l'on continue de nous organiser d'après le nouveau système, et chacun doit se plier à tous ces changemens qui déplaisent au plus grand nombre. Aucun Vénitien, de quelque état qu'il soit, n'est exempt du service de la garde nationale, voulut-il même se faire remplacer pour de l'argent.

Il est parti d'ici 1500 hommes de troupes de ligne Vénitiennes, que les françois se proposent de réunir à d'autres troupes des villes de la Terre-Ferme pour former un corps de 15 à 18000 hommes.

L'on vient de mettre en activité ici le tribunal révolutionnaire, qui sera appelé *tribunal de haute justice*.

De Milan, le 26 Septembre.

L'on avoit prétendu que l'insurrection de Gênes avoit des ramifications étendues et qu'elle faisoit partie d'un plan de contre-révolution générale pour toutes les parties de l'Italie occupées par les françois. C'est d'après cette hypothèse qu'un de nos journaux a annoncé dernièrement, qu'il venoit d'être découvert une trame tendante à faire insurger une partie du peuple des provinces qui forment maintenant la république Cisalpine. C'est chez un prêtre que doit avoir été trouvé le plan rédigé à cet effet. Cet ecclésiastique a déposé l'avoir reçu du général Kreutz, qui en avoit envoyé cinquante autres copies aux principales familles de Milan. C'est sur cette déposition que le général Kreutz a été arrêté à Plaisance, et qu'il va être jugé par le conseil de guerre de la division de la Lombardie.

Le même journal raconte qu'il a apparu un ingénieur autrichien sur le lac de Côme, où il examinoit les situations et les forces qui le défendent; des chasseurs-montagnards qui voient

la barque où il étoit, lui tirent plus de vingt coups de fusil sans l'atteindre. L'ingénieur s'enfuit. Un curé qui entend le bruit de ces coups de fusil, fait sonner le tocsin dans sa paroisse située sur la plus haute des montagnes. Plus de cent paroisses s'arment sur le champ, et accourent pour repousser l'ennemi qui a disparu, et qui se gardera bien de revenir sur le lac de Côme. Tous les curés, ajoute ce journal, sont patriotes, et les habitans belliqueux....

De Milan, le 28 Septembre.

L'on assure que le général Clarck est rappelé à Paris. Ainsi le général Buonaparte continuera seul les négociations.

Le général Berthier, de retour de Navarra, est reparti pour le quartier-général de Passeriano.

Le sort de la Valteline vient d'être décidé dans le congrès qui a eu lieu à Edolo. Le général François Murat, en sa qualité de délégué du commandant en chef, a déclaré que ce pays seroit réuni à la république Cisalpine.

L'on apprend de Gênes, que le différend qui étoit élevé entre cette République & la cour de Florence, & dans lequel le gouvernement Cisalpin étoit intervenu en faveur de la première, est entièrement terminé à la satisfaction des deux parties. Le Duc de Parme a ordonné à tous les ex nobles Gênois qui se trouvoient sur son territoire, de s'évacuer. La même mesure doit être prise, dit-on, par le gouvernement Toscan.

Hier, notre tribunal criminel a condamné quatre malfaiteurs à être décapités avec une hache de l'invention d'un nouveau Guillotin, le docteur Ranza.

Extrait d'une lettre d'Udine, du 25 Septembre.

M. le comte de Meerfeldt est arrivé ici, la nuit dernière, de Vienne. Ce matin, les plénipotentiaires autrichiens ont eu une longue conférence avec le général Buonaparte, à la suite de laquelle ce dernier a expédié un courrier pour Paris.

De Stockholm, le 26 Septembre.

Le Roi se mettra en route le 30 pour Carlsrone, avec une suite des plus nombreuses. L'escadre sous les ordres de l'amiral de Wachtmeisire est déjà partie pour Strallund, où elle prendra à son bord la princesse, future épouse de S. M.

De Berlin, le 1er Octobre.

La princesse héréditaire de Baaden et les princesses ses filles ont été reçues ici avec toute la distinction due à leur rang et aux liens de consanguinité qui les unissent à nos souverains. Hier, Leurs Alteesses se sont remises en route pour se rendre à Stralfund.

M. le général de Möllendorf est parti pour Havelberg.

De Vienne, le 1er Octobre.

Le colonel Orlandini est parti le 28 comme courrier pour Udine. L'on s'attend à apprendre bientôt l'issue de la nouvelle mission de M. le comte de Meerfeldt. Nos papiers de banque gagnent considérablement depuis quelques jours, ce qui semble être d'un bon augure pour la paix.

Hier, il est parti un transport de boulangers pour l'armée d'Italie.

De Gorice, le 30 Septembre.

Avant-hier, le général Baron Mack arriva ici de Laybach avec une partie de son état-major et plusieurs officiers du génie. Hier, ils allèrent reconnoître toutes les hauteurs à l'entour de cette ville. Aujourd'hui, 250 pionniers ont été détachés pour aller élever des redoutes et des batteries sur divers points. 1500 paysans s'assemblent pour le même objet et ont l'ordre d'apporter des pioches pour un pareil nombre de soldats.

Toute la colonne du général Baron de Terzy est attendue incessamment de Laybach ici, et nos boulangers sont déjà occupés à cuire pour cette colonne, 80,000 pains.

L'on assure que L. A. R. l'Archiduc Palatin et l'Archiduc Antoine arriveront dans peu de jours ici.

Suite de Paris, du 2 Octobre.

Quelques journaux ont rapporté, à l'article de Milan, une lettre que le général Miollis, commandant de Mantoue, doit avoir écrite à l'administration d'Etat, et qui est ainsi conçue: *Citoyens, Le général Berthier, chef de l'état-major-général, m'a fait prévenir, de la part du général en chef, que la ville de Mantoue & son territoire, ainsi que toutes les communes qui se trouvent sur la rive droite de l'Ortio & du Pô, font partie intégrante de la République Cisalpine, & que par conséquent leur police appartiendra au Directoire exécutif de cette République, & aux autorités qui y sont établies. — Signé Miollis.*

La résolution sur les finances n'a été approuvée par le conseil des anciens qu'après une vive discussion. Voici un résumé des débats assez intéressans auxquels elle a donné lieu :

Vernier justifie les treize premiers titres, en disant qu'ils ne blessent pas la justice, et qu'ils sont commandés par le besoin du trésor public qui ne peut payer les fonctionnaires, ni la solde des troupes arriérées déjà de beaucoup. Quant à la dette publique, il apporte à l'appui de son remboursement les mêmes moyens offerts par la commission: il ajoute de plus que les créanciers de l'état eussent été bien plus à

plaindre, si ce remboursement eut eu lieu dans l'ancien régime où on ne leur eût donné que dix, quinze ou vingt pour cent. Quelques efforts qu'ils fassent, ils ne donneront jamais à leurs capitaux une valeur semblable à celle qui leur est offerte par le gouvernement. D'ailleurs on les obligeant d'acheter des biens nationaux, on ferme toute voie de retour aux émigrés, et on attache un plus grand nombre de citoyens au système actuel. — Vernier vote pour la résolution.

Quoique Baudin sente la nécessité d'improviser, pour ainsi dire, d'abondantes finances, néanmoins il est effrayé de ce système d'organisation qui confond quatorze loix dans une seule. A-t-on craint, dit-il, que nous discussions? mais ne sommes-nous pas aussi représentans du peuple, comme nos collègues des Cinq-Cents? Il est tel moyen, qui, employé dans une circonstance unique, a sauvé la République; mais qui, s'il étoit reproduit, pourroit la perdre. — Baudin voit, dans le titre XIV, des dispositions qui peuvent attirer des haines au gouvernement. Il désire que les quatorze titres soient divisés, afin qu'on ne soit pas obligé ou de les rejeter tous, ou de les adopter tous. Si la résolution est rejetée; le Conseil des Cinq-Cents, en moins de six heures peut faire diviser et transcrire des titres différens; et alors le Conseil des Anciens conservera sa dignité, et n'aura point l'air d'une machine à sanction. — Il vote contre la résolution.

Lacombe-Saint-Michel croit que si l'on renvoie la résolution aux 500 pour la scinder, cette opération prendra un tems considérable, et cependant le trésor public est sans argent, et cependant nos armées sont prêtes à s'ouvrir la campagne. Le plus grand obstacle à la résolution est la mobilisation des deux tiers de la dette publique; mais les créanciers de l'état y gagneront, puisqu'on leur paie le tiers restant, tandis qu'à présent ils ne reçoivent rien. Il y a deux classes de rentiers; celle des riches qui refusent les biens nationaux par haine pour le gouvernement, et ceux-là ne méritent pas grande faveur; celle des pauvres dont les capitaux ne sont pas suffisans pour acheter des biens; mais ceux-ci n'auront qu'à se réunir plusieurs ensemble. Au surplus, si les dispositions de la mobilisation de la dette publique présentent tant d'inconvéniens, le conseil des 500 mieux instruit, y portera remède. Mais, en ce moment, il faut agir promptement, et montrer à nos ennemis que nous avons des ressources. Il n'y a pas longtems que Carnot disoit que nous avions un si grand besoin de la paix, que, *demande-t-on la ville de Paris pour*

une des conditions, il faudroit la donner. Montrons que nous ne sommes pas réduits à cette extrémité; montrons que nous voulons la paix, mais à des conditions honorables. — Lacombe vote pour la résolution.

Rouffeu s'étonne qu'on ait si peu mis de réflexion dans un projet qui tend à ruiner deux cent mille familles; qu'on ait mêlé une disposition si injuste à une foule de dispositions nécessaires, pour la faire passer à la faveur de celles-ci. Selon lui, le Conseil des Anciens ne doit pas donner le scandale d'approuver d'urgence une mesure si rigoureuse, et dont le despote le plus absolu n'auroit osé concevoir l'idée qu'avec crainte. L'opinant rappelle ici les grands principes de la foi due aux engagements. Selon lui, une dette contractée par la nation, sous le sceau de la foi publique, est aussi respectable que celle contractée de citoyen à citoyen; c'est ici une faillite déguisée. Nos ennemis, dit-on, trembleront quand ils nous verront débarrassés d'une dette de trois milliards; ils trembleront bien davantage en nous voyant gagner tous les cœurs par notre justice, et notre respect pour la foi publique. Par la mobilisation, dit-on, on vendra tous les biens nationaux; mais, pour cela, faut-il les faire prendre sans estimation, au quadruple de leur valeur? La génération qui va s'éteindre a assez souffert de la révolution; ne lui faisons pas, au bord de son tombeau, des maux inutiles! Cette résolution viole la constitution en violant les propriétés; en effet, elle n'accorde pas une juste indemnité aux créanciers. — Rouffeu vote contre la résolution.

Clauzel: Si un citoyen peut prendre avec ses créanciers des arrangemens, quand il ne peut pas payer, pourquoi la République n'aurait-elle pas la même faculté? — D'après ce principe, il vote pour la résolution, et déclare que si l'on veut la rejeter, il ne prendra point part à une délibération dont tout l'odieux retombera sur le Conseil.

Delzon combat la résolution, parcequ'elle attaque les propriétés. „Le Conseil a déjà prouvé qu'il les respectoit, il ne donnera pas aujourd'hui un exemple de contraire. Que peut faire le petit créancier avec 5 ou 400 livres de rente? quel bien pourra-t'il acquérir avec son capital? Aucun. On le force à se jeter dans les bras de l'agiotage qui a déjà dévoré tant de fortunes.

Regnier démontre qu'il est impossible que les créanciers de l'état obtiennent davantage que ce que leur fixe la résolution. Ceux qui ont espéré davantage, se sont flattés d'une espérance chimérique qu'il est tems de détruire. Il est impossible, en tems de paix, d'élever les contributions au-delà de 464 millions; car les dépen-

les, si on laisse subsister la dette publique, et qu'on en paye l'intérêt, s'élèveront à 526 millions. Il y aura par conséquent un déficit de 162 millions par an; or, ce déficit s'accroissant chaque année, augmentera la masse du capital, et cette masse deviendra telle un jour, qu'il sera impossible d'en rien payer. Les créanciers alors perdroient tout. Il vaut beaucoup mieux qu'ils reçoivent dans ce moment le gage que la République leur offre dans ses domaines: il est donc de leur intérêt, bien entendu que la résolution soit approuvée.

Le Conseil ferme la discussion, et approuve la résolution.

Conseil des 500. — Séance du 28.

Thomany, noir et député de St. Domingue, nouvellement admis, obtient la parole. Il est enfin brisé, dit-il, ce jong honteux qui pesoit sur mes frères, il est anéanti ce traité infâme qui convertissoit en bêtes de somme, les infortunés sur la tête desquels d'avidés spéculateurs fondaient l'espoir d'un gain barbare. Non, sur la côte d'Afrique, de malheureux colons ne seront plus enlevés à leurs familles, et enchaînés par des François rendus eux-mêmes à la liberté; mais je crains encore des traces de ce commerce dont il faudroit anéantir jusqu'à la mémoire. Des obligations sont encore contractées et exigées par suite de ce commerce. Il faut les déclarer nulles et sans effet.

Cet avis est renvoyé à une commission spéciale.

Au nom de la commission militaire, Portes propose un projet de loi d'amnistie en faveur des militaires, condamnés aux fers pour crime de désertion à l'intérieur. — Impression et ajournement.

Garnier (de Saintes) : Le projet qui vient de vous être lu, est dans le cœur de tous les membres du conseil. Mais bornerez-vous là vos mesures de bienfaisance? Il y a dans les fers des hommes qui y ont été jetés pour des fau-

tes infiniment légères. Qui ne sait que depuis 18 mois les tribunaux vendus au royalisme faisoient porter à leurs jugemens l'empreinte de la faction dont ils étoient esclaves. Dans l'Ardenne, deux individus provoqués par des royalistes, se sont mis en état de défense; ils ont blessé les provocateurs qui sont encore pleins de vie. Pour eux, ils ont été condamnés à mort, et le jugement a été exécuté, sans que le tribunal de cassation ait voulu réviser le jugement. N'y auroit-il pas un moyen de réparer les injustices commises, sans néanmoins blesser les loix; car je ne veux pas qu'on porte atteinte à la prérogative de l'ordre judiciaire. Je demande le renvoi de mes observations à une commission spéciale.

Plusieurs voix : L'ordre du jour. — *Plusieurs autres* : Ce n'est pas appuyé. — *Chasla* : Si le conseil ne se décide pas à passer à l'ordre du jour, je combattrai la proposition du préopinant.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

De Bruxelles, le 2 Octobre.

Les troupes sous les ordres des généraux Tilly et Lemaire, qui devoient se rendre dans l'intérieur de la France, n'ont été que jusqu'aux environs de Cambrai; là elles ont reçu l'ordre de retrograder et de retourner à l'armée de Sambre et Meuse. Déjà une colonne de 2000 hommes, faisant partie de ce corps, a repassé avant-hier par cette ville.

De Francfort, le 8 Octobre.

Les François ayant interrompu la communication d'une rive du Rhin à l'autre, S. A. R. l'Archiduc Charles avoit ordonné, en représailles, que le passage fût également interdit du côté de Strasbourg. D'après les nouvelles que l'on reçoit dans ce moment, cette interdiction vient d'être levée pour la poste, attendu que les François se sont défaits de leur opposition au libre cours sur le Hundsruock du côté de Mayence.

*** Guillaume Schlägel, acteur & chanteur au Théâtre de Francfort sur le Main, s'est évadé dans la nuit du 5 au 6 Octobre, trompant par sa fuite & la Direction du susdit Théâtre, & ses autres créanciers, auxquels il doit une somme assez considérable; outre que la violation de son contrat avec la Direction du Théâtre de Francfort cause à icelle une perte énorme dans sa recette ordinaire; c'est se croire obligés d'avertir toutes les autorités en chef des Théâtres qui pourroient être dans le cas de traiter avec ce fuyard de mauvais foi, afin qu'il est encore débiteur de la susdite Direction, & quelle saura faire valoir ses droits de toutes les manières possibles contre un sujet qui ne mérite que le mépris des honnêtes gens.*

De par la Direction du Théâtre de Francfort sur le Main.

*** Le Baron de Linsingen, de retour de Paris, où il s'étoit rendu tout récemment non seulement avec des passeports des généraux François de l'armée de Sambre & Meuse, mais même avec un passeport de la Chambre Impériale du 18 Juillet 1797, est revenu de ce voyage le 24 Septembre 1797 à Weizlar, où il a reçu la gracieuse & intéressante nouvelle, qu'on lui avoit annoncée par cette gazette.*

*** Eckhard & Nestbarn, derrière le Roemer, viennent de recevoir une nouvelle partie de soies d'Irlande de différentes qualités, d'une finesse & d'une blancheur exquisse.*